

Zeitschrift:	Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde = Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses
Band:	2 (1861-1866)
Heft:	12-3
Artikel:	Note sur deux anneaux en bronze découverts dans la station lacustre de Morges en Avril 1866
Autor:	Forel, F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-544805

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gehan.« Diess aus dem Jahre 1594. Und später, zum Jahre 1601 liest man dort wieder: »Das Gellt, so Er in syner Bulgen tragen«. (Thurmb. XI. 100 b.)

Zu Stalders Zeit war der Ausdruck »Bulge«, in der Bedeutung »Bündel, Gepäck Sachen, das man trägt, Ranzen«, noch im Berner Oberland zu treffen. (Idiot. u. d. W.) Was man darunter im Kanton Luzern verstand und noch versteht, ein Geschirr, das nicht aus Leder, sondern Blech verfertigt ist, und wie es geformt sei, ist ebenfalls bei Stalder nachzusehen. Diese Bulge wird jetzt noch gewöhnlich zur Aufbewahrung des Brennöls gebraucht: »Oelbulge, deren halbrunde oder elliptische Form für den flüssigen Inhalt auch im altn. bylgia, mhd. bulge = Welle, Woge angedeutet scheint. (Ziemann, h. v. Pfeiffers Germania X. 310.)

A. L.

KUNST UND ALTERTHUM.

Note sur deux anneaux en bronze découverts dans la station lacustre de Morges en Avril 1866.

(Lettre à la Rédaction de l'Indicateur.)

Tit.

J'ai l'honneur de vous envoyer le dessin de deux objets trouvés dernièrement par mon fils, au milieu des antiquités lacustres de Morges, et dont nous n'avons pas encore pu déterminer l'usage. Ce sont deux anneaux en bronze, d'une forme peu commune, car je ne me souviens pas d'en avoir vu de pareils dans les collections archéologiques que j'ai eu l'occasion de visiter, et je n'ai pas encore pu m'assurer s'il en existe de semblables dans les collections du Nord.

Le premier est un gros anneau, creux, cylindrique, couvert de dessins fort élégants, composés de petits cercles concentriques et de lignes striées. La photographie de grandeur naturelle que je vous envoie vous donnera une idée plus claire de sa forme, que je ne pourrais le faire par une description détaillée. (V. Table III. fig. 1.) On remarque sur la partie concave, cinq crêtes ou parties saillantes, qui paraissent avoir été destinées à recevoir les doigts de la main humaine. On remarque aussi sur les côtés de l'anneau deux trous (aux points a. et b.) de $11\frac{1}{2}$ millimètres de diamètre, qui paraissent avoir servi à soutenir le noyau de la fonte, au moment de la fabrication.

Le second (Tab. III. fig. 2.) est un anneau d'une forme semblable au premier, mais plus petit, massif et sans autres ornements que quelques renflements affectant la figure de viroles. Cet anneau a été trouvé au même endroit que le précédent, et semble avoir servi à des usages analogues.

La forme de ces anneaux est telle qu'on ne peut y introduire une main de grandeur ordinaire, en sorte qu'il n'est pas possible qu'ils aient été destinés à servir de bracelets. Il est donc probable qu'ils ont dû être employés comme symboles, et l'on est réduit à supposer qu'ils ont dû servir comme symboles sacrés ou comme signes d'autorité. Les parties saillantes destinées à recevoir les doigts semblent montrer que ces objets devaient être tenus par la main humaine, et quoiqu'il puisse y avoir diverses manières d'y appliquer la main, la manière la plus naturelle est celle qui consiste à y introduire les doigts dans une position analogue à celle qui

est représentée, dans les anciennes figures égyptiennes, pour l'anneau muni d'une croix qui se voit à la main des divinités.

Assurément ces anneaux ne peuvent être considérés comme étant du même genre que les anneaux de porte d'église, sur lesquels on prêtait serment au moyenâge. Mais je me demande s'ils ne pourraient pas avoir quelque analogie avec *l'Armilla sacra* dont il est question dans les chroniques danoises. On trouve dans Du Cange, au mot *jurare*, un passage d'Ethelwerd (de Danorum regibus, lib. IV. pag. 3) portant : *eique satuunt jusjuramentum in eorum Armilla sacra, quod exterarum regionum fecere nunquam.* Nos deux anneaux n'auraient-ils pas certains rapports avec celui dont parle Ethelwerd ? C'est ce que j'ignore, et je serais très reconnaissant si vous pouviez me fournir quelques lumières à ce sujet.

Morges, le 21 mai 1866.

F. Forel.

PS. Depuis que les lignes qui précédent ont été écrites, j'ai appris que le dessin de l'anneau en bronze avait été communiqué à M. King à Newport, savant irlandais, juge fort compétent en pareille matière. Il connaît des anneaux du même genre, et a exprimé l'opinion que cet anneau devait avoir été destiné à être porté sur la poitrine en guise d'ornement. Dans cette hypothèse, les deux trous qui se trouvent sur les côtés de l'anneau auraient servi à l'introduction du cordon destiné à le suspendre. Cette explication est parfaitement acceptable, cependant je me permettrai de faire remarquer que les deux trous indiqués ci-dessus paraissent plutôt avoir été destinés à soutenir le noyeau au moment de la fonte, et qu'ils sont trop irréguliers pour supporter un cordon qui n'aurait pas tardé à se rompre. Peut-être M. King lui-même partagerait-il nos doutes s'il voyait l'objet de ses propres yeux. *Adhuc sub judice lis est !*

Gallische Goldmünze aus Münchenbuchsee.

Herr Dr. Uhlmann zu Münchenbuchsee, Kt. Bern, theilte mir mit, dass nahe bei dieser Ortschaft eine Goldmünze ausgegraben wurde, welche das Gepräge gallischer Münzen trage.

Die Abbildung, die auf Taf. III. Fig. 3. und 4. erscheint, zeigt deutlich gallischen Ursprung. Die Typen sind bekanntlich auf den Münzen dieses Volkes oft schwer zu entziffern und auch der vorliegenden fehlt diese Eigenthümlichkeit nicht.

A. (Fig. 3.) Kopf mit struppigen Locken. In der Mitte desselben befindet sich ein kleiner Stempel, ein Hahn, aufgeprägt. Solche Nachstempel befinden sich auch auf römischen und griechischen Münzen nicht selten, und zwar meist auf abgeschliffenen Exemplaren, so dass man vermuthet, der zweite Stempel sei aufgeprägt, um der Münze wieder neuen Kurs und Geltung zu verschaffen und um sie aufs neue als vollgültige Staatsmünze zu beglaubigen.

Es gibt aber auch Münzen von sehr guter Erhaltung, die einen zweiten Stempel tragen; es muss daher bei diesen eine andere Veranlassung zur Aufprägung desselben stattgefunden haben. Ein benachbarter Staat oder Stadt kann mit einer andern in ein Münzconcordat treten und sich zur Annahme der Münze derselben verpflichten. Damit aber dieses öffentlich bekannt werde, schlägt die Regierung ihr Wappen auf dieselben.